

Le gouvernement canadien rejette la thèse selon laquelle le fait d'isoler complètement l'Afrique du Sud contribuerait à la mise en œuvre de réformes profondes dans ce pays. Cela ne saurait se produire. L'isolement renforce les mentalités racistes. L'isolement engendre une forme d'arrogance qui attise encore davantage les flammes de l'oppression et de la haine. C'est la raison pour laquelle nous entretenons des relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud. Ces relations nous permettent de dire au gouvernement sud-africain, à la minorité blanche et à l'ensemble de la population que le Canada s'oppose à l'*apartheid* et soutient le processus de changement politique et social. Elles nous permettent également d'évaluer la situation sur le terrain et d'informer notre gouvernement et nos citoyens. Cette évaluation revêt une importance particulière étant donné que le gouvernement canadien vient d'entreprendre de réexaminer sa politique étrangère en profondeur.

Le Canada, en outre, défend le droit de l'Afrique du Sud de participer aux activités des Nations unies et des autres organisations internationales dont elle est membre. Nous attachons une grande importance au principe de l'universalité du système des Nations unies; si les représentants de gouvernements ne sont pas autorisés à débattre des différends, quelle que soit leur gravité, qui les opposent à d'autres gouvernements, il ne sera pas possible de parvenir à des solutions. Il faut que l'Afrique du Sud soit exposée aux pressions de l'opinion mondiale. Il vaut mieux que ses représentants expriment devant le Conseil de sécurité leur indignation et leur hostilité plutôt que de n'être jamais mis dans l'obligation de répondre à la condamnation de la communauté internationale.

La question de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud, par contre, est beaucoup plus difficile à trancher. Nous nous interrogeons depuis longtemps sur l'opportunité d'une telle démarche, et nous continuerons de le faire. Les réserves du Canada à propos de l'imposition de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud découlent de sa confiance dans l'impact du dialogue et des contacts. Elles reflètent en outre les doutes que nous nourrissons quant à l'efficacité de telles sanctions : d'une part, il faudrait que tous les grands partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud appliquent ces sanctions et d'autre part, il est probable que, si c'était le cas, l'économie sud-africaine, du fait de sa taille et de sa puissance, serait en mesure d'y faire face. D'aucuns pourraient même faire valoir que l'imposition de sanctions globales risque de hâter le déclenchement d'un conflit au lieu de le prévenir. Laissons de côté, pour le moment, la controverse qui se poursuit quant à la question de déterminer quels groupes ressentiraient le plus durement les effets de telles sanctions et, si nous sommes convaincus du fait que des sanctions ne seront pas imposées ou seront inefficaces, regardons néanmoins la réalité en face : il nous faut trouver d'autres moyens de continuer, inlassablement, d'exercer des pressions.

L'assemblée constitue un des moyens dont nous disposons. C'est la raison pour laquelle nous tenons de tels débats chaque année. L'Afrique du Sud n'est pas imperméable à l'ensemble des condamnations dont elle fait l'objet de la part de la communauté internationale. Elle n'est pas insensible, non plus, aux diverses formes de boycottage sélectif de ses activités. Les dirigeants sud-africains forment une oligarchie assiégée — assiégée par une résistance de plus en plus forte à l'intérieur; assiégée par l'opprobre à l'extérieur. Tels sont les effets de pressions tenaces et incessantes.

Il me faut en arriver à la conclusion de mon intervention, mais n'oublions pas que nous ne pourrions cesser d'intervenir et d'agir que lorsque chaque citoyen de l'Afrique du Sud jouira de tous ses droits.